

REUNION PUBLIQUE DU 26 MAI 2005

Présidence de M. Jean-Claude MEURENS, Président.

MM. FANIEL et DEFAYS siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et M^{me} la Greffière provinciale assistent à la réunion.

La réunion publique est ouverte à 15 h 10.

I.- Ordre du jour

(Voir procès-verbal officiel).

II.- Ordre du jour complémentaire

(Voir procès-verbal officiel).

M. LE PRESIDENT.- Mesdames, Messieurs, je déclare la séance de ce jour ouverte.

- La séance publique est suspendue à 15 h 11.

III.- Séance à huis-clos

M. LE PRESIDENT.- En application de l'article 11 du décret de la Région wallonne du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes et de l'article 56 de notre Règlement d'ordre intérieur, je prononce le huis-clos.

Je prierai MM. les huissiers de veiller à ce que les tribunes réservées au public soient vides et à ce que les portes de cette salle soient fermées.

Enfin, je vous demanderai de veiller, afin de respecter la procédure, d'éviter autant que possible toute sortie et entrée intempestive de la salle

IV.- Séance publique (reprise)

- La séance publique est reprise à 15 h 25.

M. LE PRESIDENT.- Nous allons reprendre nos travaux. Un peu de silence s'il vous plaît. Avant de donner la parole aux chefs de groupe, je tiens à excuser M. Gaston GERARD, Député permanent, absent pour raison de santé. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement. Je donne la parole maintenant aux chefs de groupe pour excuser certains membres. Monsieur GENET ?

M. GENET.- M. Pierre GIELEN.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Pour le PS, Madame MICHAUX.

M. LE PRESIDENT.- Madame CHEVALIER ?

M. CHEVALIER.- MM. GABRIEL, KEUL et COLLAS.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- M^{me} MARAITE, M. GEORGE et M. Jean SMETS.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

V.- Communication de M. le Président

M. LE PRESIDENT.- Vous avez trouvé sur vos bancs une invitation, à l'initiative de la Province de Liège, concernant la célébration de la Palme d'Or du Festival de Cannes 2005 décerné à Jean-Pierre et Luc DARDENNE pour le film « L'enfant ». Vous êtes donc invités ce lundi 30 mai 2005 à 17 heures au Palais des Princes Evêques.

VI.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 28 avril 2005.

(M. FANIEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 28 avril 2005).

Comme d'habitude, l'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

VII.- Communication de la Députation permanente :

- Rapport sur la mission au Vietnam ;
- Communication sur la prochaine représentation de la Province de Liège à la mission économique princière organisée au Japon et à la journée belge et wallonne organisée à l'Exposition universelle de Aichi

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour. Je donne la parole à M. Georges PIRE, Député permanent.

M. PIRE, Député permanent (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Madame la Greffière provinciale, chers Collègues, dans le prolongement de la communication que j'ai eu le plaisir de vous faire, à cette tribune, au mois de février dernier, je voudrais vous donner quelques détails sur les deux points qui viennent d'être rappelés par le Président.

Tout d'abord, la collaboration entre la Province de Liège avec la Ville de Ho Chi Minh au Vietnam.

Le Centre hospitalier universitaire de Liège a développé, depuis un certain temps, une collaboration avec les Services de santé de la Ville de Saigon au Vietnam.

Dans le cadre de ces échanges, une réception s'est déroulée au Palais provincial le 18 novembre 2004, au cours de laquelle la Députation permanente a accueilli M^{me} PHAN THUY THANH, Ambassadrice de la République du Vietnam, accompagnée de personnalités de la Ville de Ho Chi Minh, représentant les secteurs de la Santé, de l'Enseignement, de l'Université et des milieux économiques.

A cette occasion, nous avons été sollicités en vue de développer des collaborations de notre Province, dans le cadre des relations entre le CHU de Liège et celui de Ho Chi Minh Ville.

Ainsi que j'ai eu l'occasion de vous en informer lors de la communication de la Députation permanente au Conseil provincial en février dernier, est apparue rapidement une volonté commune de nouer des relations permettant de rapprocher les deux partenaires et leurs populations afin de mettre en place et de développer un processus d'entraide dans les domaines de la santé ainsi que de l'Education et de la Formation d'étudiants et de personnel de santé.

C'est dans cet esprit que votre Députation permanente a accepté de participer à la mission organisée par le CHU de Liège en avril dernier.

Le CHU de Liège était représenté par le Professeur Michel MEURISSE, Chef de Service de Chirurgie au CHU, Promoteur du Projet PIC , et le Professeur Vincent d'ORIO, Chef du Service des Urgences du CHU de Liège. M^{me} BUI KIM HAI, Docteur en Médecine à Liège, Coordinatrice de la Coopération belge vietnamienne, les accompagnait.

Le but premier d'une présence provinciale était de déterminer dans quelle mesure un projet de collaboration pouvait être concrétisé dans le domaine de la santé et dans le domaine de l'enseignement, et ce prioritairement dans le secteur paramédical, en relation avec le programme de transplantation mis en place par le CHU de Liège.

MM. LECERF, Directeur général de l'Enseignement provincial et M. JACQUART, Directeur-Président de la Haute Ecole André VESALE, ont donc accompagné les représentants du CHU et ont pu expliciter à leurs interlocuteurs le large éventail des diverses filières de formation de l'enseignement supérieur de la Province de Liège.

Ils ont pu, par ailleurs, prendre connaissance du cursus vietnamien de formation des paramédicaux et en particulier des infirmières.

Ils ont également rencontré de nombreux responsables vietnamiens du secteur de la santé, avec les représentants du CHU de Liège, mais ont aussi visité plusieurs hôpitaux afin de bien cerner l'organisation des soins de santé au Vietnam.

En substance, non seulement il existe actuellement au Vietnam une carence d'infirmières mais également un manque de formation pratique. De plus, ladite formation est uniquement orientée vers la pratique hospitalière. L'encadrement est essentiellement assuré par des médecins non praticiens des soins infirmiers.

Les programmes des cours d'infirmiers tels qu'organisés à notre Haute Ecole André VESALE leur ont été remis afin d'étudier, sinon l'équivalence immédiate du moins une intégration possible d'étudiants dans le cursus de formation belge, notamment au niveau des spécialisations.

L'Enseignement de la Province de Liège a ainsi été sollicité en vue de préparer et d'assurer l'accueil de quelques étudiants et étudiantes vietnamiens pour une période de six mois, dès septembre prochain, en matière de formations en salle d'opérations, en réanimation et en anesthésie. Leurs stages seront organisés conjointement avec le CHU et en particulier ses Chefs de Services, les professeurs MEURISSE et d'ORIO, ayant participé à la mission. Parallèlement, des médecins provenant de Ho Chi Minh Ville seront également formés en matière de chirurgie afin de constituer des équipes chirurgicales performantes lors de leur retour dans leur pays.

André GILLES et moi-même avons rejoint la délégation liégeoise et en trois jours nous avons pu rencontrer :

- à l'Ambassade de Belgique à Hanoi : M. Philippe JOTTARD, Ambassadeur, accompagné de M. Stéphane DOPPAGNE et M. Alfred FICKERS, tous deux premiers secrétaires respectivement spécialistes des Affaires juridiques et de la Coopération et du Développement ;
- au Ministère des Affaires étrangères, M. NGUYEN PHU BINH, Vice-Ministre des Affaires étrangères et Ministre des Vietnamiens expatriés, ainsi que M. TA NGUYEN NGOC, Directeur des relations internationales économiques, scientifiques et technologiques ;
- les responsables du Service de Santé de Ho Chi Minh Ville et notamment son Directeur général, le Dr NGUYEN THE DUNG.

Une convention a pu être conclue, aux termes de laquelle votre Députation permanente a marqué accord sur les éléments de coopération suivants et qui seront appelés à se concrétiser dans des projets précis à mettre ultérieurement et de commun accord au point par les partenaires :

- l'installation en parallèle avec le programme de transplantation mis en place par le CHU de Liège, d'une collaboration de la Haute Ecole de la Province de Liège André VESALE dans l'enseignement de spécialisation des professionnels de la santé ;
- la collaboration envisagée dans le cadre de la mise en place par HCMV d'un Centre hospitalier universitaire, une université de médecine, une école de formation paramédicale...,
- l'organisation de conférences relatives à différentes disciplines paramédicales et réalisation de manifestations communes relatives à la santé ;
- l'organisation de stages de perfectionnement dans différentes disciplines paramédicales ;
- les échanges d'enseignants et d'étudiants des établissements d'Enseignement de la Province de Liège et de la Région d'Ho Chi Minh Ville dans différents secteurs de l'enseignement supérieur, prioritairement le paramédical ;
- les échanges d'expériences et d'informations en matière de formation pédagogique des enseignants ;
- l'organisation d' »espaces rencontre » entre les étudiants et les enseignants des deux régions avec prioritairement accueil par la Province de Liège à sa Haute Ecole André VESALE, d'étudiants en soins infirmiers afin de leur permettre de se spécialiser.

Voilà Monsieur le Président, mes chers Collègues, l'ensemble des éléments que je voulais porter à la connaissance du Conseil provincial en ce qui concerne cette collaboration avec le Vietnam et avec Ho Chi Minh Ville en particulier. Il est bien évident que le Conseil provincial et en particulier, le bureau, continuera à être tenu au courant de cette collaboration et des différentes étapes dont la première, je le répète, pourra être concrétisée dès septembre prochain par l'accueil des étudiants dans les spécialités que j'ai mentionnées.

Monsieur le Président, je voudrais enchaîner sur une autre communication : la mission de la Province de Liège au Japon.

Comme je vous l'annonçais dans ma communication prononcée à cette tribune lors de notre séance du 24 février dernier, la Députation permanente a décidé d'être présente à l'Exposition Universelle de Aichi au Japon, et à la journée nationale et wallonne organisée à cette occasion le 14 juin prochain.

Dans ce contexte, une délégation provinciale, s'inscrivant pleinement dans la démarche de la Région wallonne, participera, aux côtés de celle-ci, à la mission économique organisée, au Japon, du 11 au 18 juin, à l'initiative des trois organismes régionaux de promotion des exportateurs et de l'Agence pour le Commerce extérieur, mission qui sera conduite par S.A.R. le Prince Philippe.

Au-delà de cette présence « sur le terrain » pour soutenir les sociétés liégeoises participant à cette mission, le Collège provincial a souhaité également leur apporter une aide financière dans leurs frais de voyage, cette aide provinciale étant complémentaire au subside octroyé par l'Agence wallonne à l'Exportation correspondant quant à lui à 50% des coûts totaux de la mission.

Compte tenu des secteurs prioritaires de cette mission économique, ce sont principalement les sociétés issues des 3 clusters liégeois « Automobilité-Spatial-Logistique » ou en tous cas travaillant dans ces secteurs de technologies de pointe, qui ont été ciblées par cette action menée conjointement par la Province de Liège et l'AWEX, sans pour autant exclure bien entendu les entreprises actives dans d'autres secteurs d'activité intéressées par le marché japonais.

Cette opportunité que nous avons ainsi offerte aux sociétés liégeoises a trouvé un écho extrêmement positif parmi celles-ci et je suis très content de pouvoir vous annoncer que ce sont pas moins de 13 sociétés liégeoises qui se sont finalement inscrites à cette mission sur 28 entreprises au total et on peut d'ores et déjà se réjouir de cette présence liégeoise massive.

On peut d'autant plus s'en réjouir car c'est la haute-technologie liégeoise d'une façon générale qui pourra ainsi s'exprimer et être mis en valeur au cours de cette mission.

En effet, c'est sur le thème de la Nouvelle Mobilité que les sociétés liégeoises concernées se présenteront au Japon pour démontrer, dans une vitrine internationale, leur excellence dans ces technologies de pointe dont est évidemment friand le public japonais.

Et ici encore la Députation permanente a décidé d'encourager et de soutenir ces sociétés, en finançant la réalisation d'un film, sous forme de DVD, présentant tout ce que la Province de Liège peut offrir en termes de Nouvelle Mobilité des personnes, des biens et des données, résultant de la complémentarité et de la synergie entre les trois clusters liégeois, le « Spatial », l'« Automobilité » et la « Logistique ».

En très résumé, le sujet de ce court métrage est de présenter les activités de pointe des clusters et des sociétés liégeoises que ceux-ci regroupent, en montrant que tout « ça », c'est en Province de Liège que ça se passe, idéalement située au cœur de l'Europe.

Au-delà du fait que cet outil audio-visuel constituera, au cours de la mission et après la mission aussi évidemment, une parfaite carte de visite pour les sociétés concernées, ce nouveau DVD sera présenté « en primeur »- si je peux m'exprimer ainsi – aux hommes d'affaires japonais lors du séminaire organisé durant la mission, par le cluster automobilité sur le thème de la « Haute technologie automobile ».

Bien entendu la délégation provinciale sera représentée aux côtés des sociétés liégeoises à ce séminaire qui sera introduit par le Ministre-Président VAN CAUWENBERGHE et clôturé par Monsieur MARCOURT, Ministre wallon de l'Economie et de l'Emploi.

Mais, bien entendu c'est tout au long de cette mission économique que les autorités provinciales soutiendront les sociétés liégeoises dans leurs contacts et rendez-vous d'affaire au Japon, et ce en parfaite adéquation avec la démarche de la Région wallonne et son Agence à l'Exportation et aux investissements étrangers.

La délégation provinciale ne sera pas les mains vides au cours de cette mission puisque nous avons fait réaliser, d'une part, une brochure de présentation de la Province de Liège bilingue anglais-japonais et, d'autre part, le DVD « Le Pays de Liège vous accueille » en japonais qui présente, sous forme de 6 clips vidéo, les différents attraits de la Province de Liège (Culture et Patrimoine, Nature, Sport, Economie, Tourisme et Folklore).

C'est donc une mission riche tant sur le plan économique que des contacts officiels qui attend la délégation provinciale qui y participera et à laquelle la Députation permanente a évidemment souhaité associer, comme elle a l'habitude de le faire lors de chaque mission officielle, un représentant de chaque groupe du Conseil provincial, ainsi que, par ailleurs, des journalistes de la presse audio-visuelle liégeoise.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député permanent. J'ouvre la discussion générale. Y a-t-il quelqu'un qui souhaite intervenir ? M. STIENNON.

M. STIENNON (de son banc).- Il aurait mieux valu parler dans le premier rapport de Saïgon plutôt que de Ho Chi Minh Ville.

J'avoue que cette remarque est également de nature idéologique.

M. PIRE, Député permanent (de son banc).- Monsieur le Président, si le Collègue a bien écouté, j'ai utilisé Saïgon et Ho Chi Minh Ville.

M. LE PRESIDENT.- Plus personne ne demandant la parole, je déclare la discussion générale close.

VIII.- Discussion et vote des conclusions des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 04-05/126 : Intercommunales à participation provinciale : approbation de l'ordre du jour de la 1^{ère} Assemblée générale de l'année 2005 et des comptes annuels de l'exercice 2004 – 1^{ère} partie

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour : document 04-05/126. Ce dossier a été soumis à la première commission. J'invite le rapporteur M. SOBRY, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. SOBRY, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, votre première commission s'est penchée ce lundi sur les ordres du jour de Sociétés intercommunales à participation provinciale. Elle a examiné le cas d'Aqualis, de l'AIDE, de l'ALG, de la CILE, tout cela sans remarque et approuvé par 9 voix pour et 3 abstentions. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission. Vous savez qu'il y a quatre résolutions : Aqualis, l'AIDE, ALG et la CILE. Etes-vous d'accord que l'on vote sur les quatre résolutions en même temps. Pas d'objection.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte lesdites résolutions.

Document 04-05/127 : Modifications statutaires de la SWDE – Assemblée générale extraordinaire du 31 mai 2005

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour : document 005/127. Ce dossier a été soumis à la première commission. J'invite le rapporteur, M. STIENNON, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. STIENNON, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, l'examen de ce point en première commission n'a soulevé aucune question, ni de remarque particulière. C'est la raison pour laquelle, votre première commission vous propose, par 9 voix pour et 2 abstentions, d'adopter le projet de résolution annexé au rapport de la Députation permanente.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 04-05/128 : Services. Promotion. Initiatives en Province de Liège (SPI+) : prise de participation de la Province de Liège au secteur logistique et garantie de la Province pour les opérations inhérentes à ce nouveau secteur

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 5 de l'ordre du jour : document 04-05/128. Ce dossier a été soumis à la première commission. J'invite le rapporteur, M. DUBOIS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DUBOIS, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, votre première commission s'est réunie ce lundi pour examiner le dossier cité.

Le Député rapporteur expose cette heureuse et bénéfique initiative de la SPI+.

On sait depuis longtemps que le logistique est un des atouts dans l'avenir du redéploiement économique liégeois.

Et c'est dans cette optique que la SPI+ avec MEUSINVEST ont voulu à l'intérieur de la SPI+ créer un service spécialisé.

Dans ce secteur créé, on retrouve pour le secteur public : la SAB ainsi qu'INVEST SERVICES.

La Présidence du secteur sera assurée par la Province.

D'autre part, les partenaires privés, qui auront souscrit des parts privilégiées du secteur, bénéficieront d'avantages fiscaux (puisqu'ils seront à l'intérieur de la SPI+).

En contrepartie, ces partenaires s'engagent à mettre immédiatement en chantier un nouveau bâtiment dès que le premier est loué.

La société TRILOGIS PARK a déjà acquis deux parcelles dans le parc d'activité LIEGE LOGISTICS à BIERSET.

Pour terminer, la garantie de la Province de Liège serait supplétive au secteur et la formule proposée serait limitée à un montant maximum d'encours de 12,5 millions d'euros.

Un commissaire demande au Député rapporteur s'il y a risque pour la Province.

Le Député rapporteur lui répondant que le risque est zéro car la garantie est supplétive et que la garantie provinciale est accordée en 5^e rang. Un deuxième commissaire demandant des explications complémentaires sur les avantages fiscaux des partenaires ?

Le Député rapporteur apporte à ce commissaire tous les détails concernant ces avantages.

C'est ainsi que votre première commission vous propose par 7 voix pour et 4 abstentions d'approuver le projet de la SPI+, la prise de participation de la Province de Liège et la garantie de celle-ci pour les opérations inhérentes à ce nouveau secteur.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 04-05/129 : Mise en non-valeurs de créances dues à la Bibliothèque du Service des Affaires Culturelles de la Province de Liège

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 6 de l'ordre du jour : document 04-05/129. Ce dossier a été soumis à la septième commission. J'invite le rapporteur, M. COLLETTE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. COLLETTE, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, Madame, Mademoiselle, Monsieur, chers Collègues, votre septième commission s'est réunie ce mercredi 25 mai 2005 à 16 heures 30, sous la Présidence de M. le Conseiller FERNANDEZ et en présence de M. le Député permanent HAMAL. Elle a examiné le point 04-05/129 relatif à la mise en non-valeurs dues à la Bibliothèque du Service des Affaires culturelles de la Province de Liège.

M. le Président nous prie de bien vouloir excuser l'absence de notre Député permanent qui est hospitalisé. Il nous informe qu'il est suppléé par M. le Député HAMAL. Sur sa proposition, la commission décide de lui envoyer ses souhaits de prompt rétablissement.

M. le Président nous présente ensuite le point en nous rappelant qu'il s'agit de la mise en non-valeurs de 15 créances relatives à des personnes qui sont radiées d'office des registres de la population ou encore inconnus du même registre ou encore dont le sort est ignoré et de 13 créances relatives à un montant inférieur 123,95 euros.

Un commissaire s'étonne que les montants relatifs aux exercices 2003 et 2004 sont supérieurs à ceux des années antérieures. Comme plusieurs commissaires se disent étonnés par le même phénomène, l'Administration nous précise qu'il n'y a pas nécessairement de différence. En effet, pour les années antérieures, il s'agit uniquement de reliquat. Pour les années 2003 et 2004, il s'agit comme l'indique le règlement, non seulement de la valeur du livre mais aussi des amendes encourues pour restitution tardive. L'Administration rappelle également que les contrevenants sont exclus du droit d'emprunt. Elle termine en concluant qu'il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'une écriture comptable.

Comme ce point ne fait l'objet d'aucune autre observation, le Président clôt la discussion et propose que l'on vote.

C'est ainsi que votre septième commission vous propose par 12 voix pour et 3 abstentions d'approuver le projet de résolution relatif à la mise en non-valeurs de créances dues à la Bibliothèque du Service des Affaires culturelles de la Province de Liège

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 04-05/130 : Désignation d'un comptable des matières à l'Administration centrale provinciale

Document 04-05/131 : Désignation d'un comptable des matières à la Régie du Service Provincial des Bâtiments

(Voir rapports).

M. LE PRESIDENT.- Points 7 et 8 de l'ordre du jour : documents 04-05/130 et 131. Ces dossiers ont été soumis à la septième commission qui a décidé de les grouper. J'invite le rapporteur, M^{me} REMACLE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} REMACLE, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, votre septième commission, réunie ce mercredi, a donc examiné les documents 04-05/130 et 04-05/131. Ces documents n'ont suscité aucune question ni remarque. C'est donc par 10 voix pour et 5 abstentions que votre septième commission vous propose d'adopter les projets de résolution annexés à ce document.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons maintenant au vote des conclusions de la commission pour le document 04-05/130.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution pour la désignation d'un comptable des matières à l'Administration Centrale Provinciale.

Nous votons maintenant pour le document 04-05/131.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution pour la désignation d'un comptable des matières à la Régie du Service Provincial des Bâtiments.

Document 04-05/133 : Représentation provinciale au sein de l'ASBL « Piste de ski du Mont des Brumes

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point complémentaire à l'ordre du jour : document 04-05/133. Ce dossier a été soumis à la dixième commission. J'invite le rapporteur, M^{me} MAQUET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} MAQUET, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, la dixième commission s'est réunie le 23 mai 2005. Il s'agissait de désigner deux délégués de l'assemblée générale à l'ASBL « Piste de ski du Mont des Brumes » et un délégué en qualité de candidat administrateur.

Nous n'avions pas encore les noms ; donc nous avons décidé de répartir cela selon la clé d'Hondt et j'espère que les noms seront rentrés aujourd'hui.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. Je m'adresse directement aux chefs de groupe, M. GEORGES et M^{me} CHEVALIER, pour connaître les noms.

M. GEORGES (de son banc).- Pour le PS, nous proposons M. MOXHET à l'assemblée générale et comme candidat administrateur.

M^{me} CHEVALIER (de son banc).- M. Jean-Luc GABRIEL, à l'assemblée générale.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. J'ouvre la discussion générale au cas où il y aurait des commentaires à faire sur cette décision. Personne ne souhaitant intervenir, je déclare la discussion générale close. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

M. LE PRESIDENT.- Nous allons maintenant accueillir M. Paul BRUSSON.

(Entrée de M. BRUSSON sous les applaudissements de l'assemblée).

IX.- Remise de la plaquette de bronze de la Province de Liège à M. André GILLES, Député permanent

M. LE PRESIDENT.- Mesdames, Messieurs, c'est avec plaisir qu'il m'appartient aujourd'hui de prononcer cette allocution à l'occasion des 10 ans de notre collègue André GILLES en tant que Député permanent en précisant d'emblée qu'avant son installation en cette qualité le 21 octobre 1994, il siégeait déjà au sein de notre Assemblée depuis 7 ans.

Né sous le signe du sagittaire le 19 décembre 1954 à Liège, André GILLES est issu du district de Seraing et représente le Parti socialiste. Originaire de Jemeppe et citoyen sans interruption de cette commune qui lui tient à cœur, il a été plongé dès son enfance dans la politique puisque son père y a exercé les fonctions de Bourgmestre avant les fusions.

Très actif dans sa Ville de Seraing, André GILLES y a commencé sa carrière politique comme conseiller du CPAS avant de devenir Echevin des Affaires sociales jusqu'en 1989, puis Echevin de l'Enseignement et du Logement jusqu'en 1994.

Lorsqu'il a siégé en qualité de Conseiller provincial du 28 décembre 1987 au 20 octobre 1994, André GILLES fut Président de la première commission, membre effectif des cinquième et sixième et membre suppléant de la septième. Dans ses fonctions de Député permanent, il est en charge de l'Enseignement, de la Formation, de l'Informatisation, des Centres PMS et, depuis octobre 2004, des Grands Evénements. A cela s'ajoute la présidence de l'Association Liégeoise d'Electricité (ALE) qu'il assure depuis 1990.

Dans le cadre de ses attributions provinciales, André GILLES, homme progressiste et de tempérament, a été l'initiateur de projets d'envergure dont notamment, la création des Hautes Ecoles, le Campus 2000, les voyages commémoratifs à Mauthausen et Dachau, les Espaces Tremplin, l'Espace Qualité Formation, la création de l'EPAMU (Ecole provinciale d'Aide Médicale d'Urgence) au sein de l'Institut Provincial de Formation des Agents des Services Publics dont la construction des nouveaux locaux est en cours, le WEBBUS, le développement de l'Intranet provincial, qui relie tous les établissements de la Province de Liège,.... De nouveaux projets l'attendent avec notamment l'opération « de Saint-Lambert.... Au Pays de Liège » et le Giro 2006.

Parmi les autres préoccupations qui lui tiennent à cœur, citons le logement social, l'emploi, la promotion du sport, et surtout le renouveau économique du bassin liégeois.

Avec le chemin parcouru, il résume sa philosophie en une phrase : « Se rappeler toujours d'où l'on vient, qui on est et pourquoi on se bat ».

Action, Dialogue, Respect, Progrès, Solidarité, Citoyenneté... sont autant de valeurs qui font partie intégrante de sa philosophie et de ses actions.

Grand défenseur de l'Institution provinciale, le Premier Député permanent André GILLES est un homme dynamique et persévérant, qui regarde toujours vers l'avenir, en gardant à l'esprit l'expérience acquise et les conseils de ses aînés. Aux dires de ses collaborateurs, modestie, simplicité et humanisme se reconnaissent en lui.

J'invite maintenant André GILLES à me rejoindre afin de lui remettre la plaquette d'honneur en bronze de la Province de Liège pour ses 10 ans de mandat de Député permanent.

(Sous les applaudissements de l'assemblée, M. le Président remet la plaquette d'honneur en bronze de la Province de Liège à M. André GILLES, Député permanent).

M. GILLES, Député permanent.- C'est trop d'éloges. Merci beaucoup.

X.- Commémoration du 60^{ème} anniversaire de la libération des camps de concentration et de la fin de la seconde guerre mondiale. Ce point comportera 3 volets :

- Communication de la Députation permanente ;
- Intervention d'un membre de chaque groupe politique ;
- Exposé de M. Paul BRUSSON, Président de l'Union liégeoise des prisonniers politiques des deux guerres

M. LE PRESIDENT.- Point 10 de l'ordre du jour. Je cède la parole à M. André GILLES, Député permanent.

M. GILLES, Député permanent (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, chers Collègues, cher Monsieur BRUSSON, avec le décès, ce mardi à Bruxelles, du grand humaniste liégeois Arthur HAULOT, la Belgique a perdu une conscience de la Résistance et un infatigable défenseur des droits de l'homme.

Respecté de tous et connu pour les actes de bravoure qu'il avait accomplis au camp de Dachau, Arthur HAULOT incarnait depuis lors la lutte contre le totalitarisme. Après la libération, en 1946, il devient Commissaire général au tourisme. Avant d'être nommé, en 1963, Secrétaire général du Bureau international du Tourisme. Il deviendra, trois ans plus tard, Président de l'Union internationale des organismes officiels du Tourisme. Mais il se passionna surtout pour l'expression artistique et plus particulièrement la poésie. C'est sous le gouvernement DEHAENE qu'il sera chargé, en 1994, de préparer le 50^{ème} anniversaire de la libération de la Belgique.

Au fil des ans, ce grand résistant, né à Angleur en 1913, s'était transformé en combattant de la liberté. Amoureux de la démocratie, il était également conscient de ses faiblesses, c'est pourquoi, se sachant mortel, il n'avait de cesse, depuis plus de 10 ans, d'appeler les jeunes générations à reprendre le flambeau de la mémoire.

Mesdames et Messieurs, à la mémoire du baron Arthur HAULOT, je vous demanderai, en accord avec M. le Président du Conseil provincial, d'observer une minute de silence.

(L'assemblée observe une minute de silence à la mémoire de M. Arthur HAULOT).

Quand, le 27 janvier 1945, voici 60 ans, les alliés pénètrent dans les camps d'Auschwitz et Birkenau, que reste-t-il de ces millions d'hommes, de femmes et d'enfants, de ces millions de vies brisées ?

Que reste-t-il de ces familles, de ces destinées, de cette humanité anéanties dans la nuit des camps ?

Cet après-midi, c'est une nouvelle fois la mémoire qui nous rassemble. La mémoire, la puissance du souvenir et le refus de l'oubli, sont l'ultime défaite de la barbarie.

Se souvenir, c'est transmettre. Il faut que, toujours, l'histoire soit dite. Jamais la chaîne ne doit se rompre. Nos enfants, nos petits-enfants devront garder au plus profond de leur cœur la conscience de ce qui s'est passé.

Mais la mémoire et le souvenir imposent avant tout vigilance et détermination.

Vous allez entendre, dans quelques instants, le témoignage de M. Paul BRUSSON, ancien déporté aux camps de Dachau et Mauthausen. Auprès de ses mots, les miens paraîtront faibles. Et pourtant, si tous les discours n'ont pas la même force, ils ont tous la même vérité.

Pourquoi ce rappel aujourd'hui ?

Parce que soixante ans plus tard, nous sommes toujours convalescents d'un tel choc. Au cœur de l'Europe, enfants, vieillards, femmes et hommes, furent, déportés, affamés, gazés, puis brûlés : face à cette tragédie nous ne sommes pas et ne pourrons jamais être guéris. Ce drame ne suscite pas qu'une aversion dégoûtée à l'égard de la barbarie nazie, elle est un miroir vers lequel chacun d'entre nous est renvoyé. Car, derrière la folie meurtrière d'Hitler, derrière la responsabilité d'un régime destructeur, il y a la question du mal absolu, ce mal vis-à-vis duquel aucun homme, aucune nation, ne sont définitivement prémunis.

Dans le cadre de mes compétences, je souhaite réaffirmer que « L'Enseignement de la Province de Liège est un enseignement démocratique et humaniste. Il place au centre de ses préoccupations l'épanouissement de la personne humaine, au sein d'une société plus juste et plus solidaire. Cet engagement définit à la fois son esprit, sa méthode, ses objectifs ».

Cet extrait du Projet éducatif de l'Enseignement de la Province de Liège, adopté par le Conseil provincial le 31 mai 1990, est toujours d'actualité. C'est dans cet esprit que les établissements organisent de nombreuses activités au bénéfice des élèves et des étudiants, en poursuivant un double objectif : l'éducation et la formation professionnelle qualifiante. Et dans l'éducation, il va de soi que l'éducation à la citoyenneté occupe une place très importante.

Si les célébrations du soixantième anniversaire de la libération des camps contribuent à souligner l'importance de la mémoire de ces événements, ce passé que certains ici même ont vécu ou perçu à travers les souvenirs encore vifs de leurs parents peut paraître extrêmement lointain à des adolescents d'aujourd'hui.

Par conséquent, il est très important de pouvoir établir des parallèles entre ces événements tragiques liés à la guerre 40-45 et des situations contemporaines de non respect des droits de l'homme ou de guerre.

Malheureusement aujourd'hui encore, et au vu des scores de l'extrême droite dans bon nombre de pays européens, la peste brune est loin d'être vaincue. Ces résultats témoignent de la nécessité urgente de poursuivre et d'améliorer l'éducation des jeunes à la citoyenneté car notre démocratie peut se révéler fragile surtout lorsqu'elle est utilisée – manipulée – dans les discours des partis extrémistes. Car il est clair que parmi ceux qui votent pour ces formations, il est sans doute une proportion importante qui ne sait même pas ce que contient leur programme.

La démocratie est un système politique malheureusement – je le redis – fragile ; à tout moment, elle peut basculer. C'est donc un travail de chaque instant que nous devons accomplir pour éviter à tout jamais que le bruit des bottes ne se rapproche de nous...

Les sociétés sont ce que les citoyens en font ! Par conséquent, une des missions les plus importantes de l'école est d'instruire et d'éduquer les jeunes pour qu'ils deviennent des citoyens actifs et conscients de leurs futures responsabilités.

Dans une époque où bon nombres d'états, agités par des tensions contradictoires, baignant dans un climat où l'individualisme forcené supplante largement l'idéal communautaire, des dirigeants d'extrême droite dotés d'un certain charisme, pourraient entraîner les peuples dans des scénarios tragiques dont la guerre serait le seul mode de gouvernance.

Nous devons rester vigilants car c'est toujours le temps de l'engagement anti-totalitaire.

A l'heure où la construction européenne a dépassé – ou devrait dépasser – les antagonismes nationaux et créé les conditions d'une paix durable, il importe de maintenir un esprit critique.

Cette Europe rassemblée proclame aujourd'hui ses valeurs : la démocratie, les droits de l'homme, la liberté, l'égalité, la solidarité, mais aussi la tolérance, l'égalité entre les sexes, le respect de l'autre, le refus de la peine de mort, le droit à un environnement préservé.

Désormais, il ne doit plus y avoir de retour en arrière possible en ce qui concerne les droits de l'homme.

La paix européenne est née de la réconciliation avec l'Allemagne. Elle est désormais établie à l'échelle de notre continent. Ce continent qui, au fil des siècles, avait tout connu des épreuves de l'Histoire. Ce continent hier encore coupé en deux, divisé contre lui-même, hanté par le spectre de la guerre et de la dictature. Au terme d'un demi-siècle d'efforts inlassables le voici enfin réuni !

Dans les tragédies qui l'ont éprouvée, l'Europe a puisé la force de conjurer ses démons. De l'abîme où les affrontements et la haine nous avaient précipités, nous nous sommes relevés changés, déterminés, portés par la volonté de ne jamais renouer avec les errements du passé. Portés par le désir d'aller toujours de l'avant. Portés par l'ambition d'établir entre nous une union pacifique.

Nous avons retenu les leçons des conflits meurtriers qui nous ont longtemps déchirés. Nous y avons appris la valeur de la paix.

Commémorer la victoire sur le nazisme et la libération des camps, c'est empêcher l'amnésie collective si promptement à s'installer dans notre société où les médias n'échappent pas dans une certaine mesure à la banalisation de l'actualité, sans toujours souligner la distinction qu'il faudrait établir entre les faits d'intérêt général et les faits divers.

Progressivement cette forme de banalisation s'installe, certaines personnes n'hésitant pas à mettre en doute l'horreur concentrationnaire. Heureusement, la réaction démocratique s'affirme grâce au droit qui instaure la notion d'imprescriptibilité, et dans un registre pas très éloigné, je tiens également à souligner l'importance de la loi contre le racisme.

Ne pas oublier les atrocités engendrées par le totalitarisme politique, ne pas permettre de nuire à un individu en évoquant une différence de race, d'ethnie ou de croyance religieuse ou non, cela participe de la volonté de vivre dans une société démocratique.

Se souvenir : 50 millions de morts ! les photos des détenus dans les camps !

Le témoignage des rescapés, l'horreur enfin révélée ! Et pourtant de part et d'autres : il s'agit d'êtres humains. Donc cela pourrait-il recommencer ?

Connaître le passé, est-ce suffisant pour empêcher les mêmes catastrophes ?

Le savoir n'est qu'un outil, il n'influe pas nécessairement sur le savoir-être de l'individu. Bien connaître le fonctionnement des institutions et du système électoral n'empêche pas de voter pour l'extrême droite ! L'éducation à la citoyenneté doit aller plus loin que l'information formelle, elle doit amener l'élève à prendre sa place et son rôle dans le fonctionnement démocratique de la société.

Il faut construire avec les jeunes, une relation dynamique à la mémoire. Le témoignage des rescapés est capital et je salue encore le courage de Paul BRUSSON qui inlassablement accompagne et suscite le cheminement intellectuel des étudiants lors de la visite de Mauthausen et dans les classes des écoles de la région liégeoise.

Ces témoignages permettent d'établir chez les jeunes une conscience historique, point de départ d'un regard critique sur leur époque. L'intériorisation du vécu des rescapés suscite leurs réactions et petit à petit les rend vigilants. Ils transmettent des émotions qui sont devenues les leurs. Leur engagement peut alors s'affirmer, ils deviennent des passeurs de mémoire dans une démarche de participation. C'est le propre de l'éducation à la citoyenneté. Celle-ci est une éducation aux droits humains qui doit déclencher des projets volontaristes, de

participation au fonctionnement démocratique de notre société, sans jamais perdre la conscience qu'aucune fin ne peut justifier des moyens inacceptables quant au respect de la personne humaine.

A l'initiative de la Députation permanente et en collaboration avec la Fondation Paul BRUSSON, un voyage commémoratif au camp de concentration de Mauthausen, en Autriche, est organisé annuellement. Les élèves du troisième degré qui y participent en ramènent un vivant témoignage à leurs condisciples. Pour cette année scolaire, une commission conduite par Josette MICHAUX, conseillère provinciale, et soutenue par Paul BRUSSON, s'est réunie à la Direction générale de l'Enseignement de la Province de Liège. De nouveaux documents préparatoires au voyage à Mauthausen ont été réalisés, notamment une présentation du contexte économique, social et politique de l'Allemagne de 1920 à 1940.

En outre, un professeur de l'Enseignement provincial a sélectionné pour les élèves des termes spécifiques au nazisme, rassemblés dans un mini dictionnaire, tandis que les Territoires de la Mémoire ont mis à disposition deux brochures, l'une sur « le nazisme et l'organisation concentrationnaire », l'autre sur Mauthausen et Gusen.

Le groupe de travail a construit un carnet de visite du camp de Mauthausen, enrichi des souvenirs écrits par Paul BRUSSON, extraits de son livre « De mémoire vive ». Tous les élèves participant au voyage ont été réunis préalablement afin d'en comprendre les objectifs. Après le voyage, l'inspection d'histoire organise avec les directions d'établissement les séances de témoignages. Ainsi les élèves auront l'occasion de remplir leur rôle de passeurs de mémoire.

Les documents que je viens d'évoquer, s'ajouteront aux supports pédagogiques réalisés pour la très belle exposition « Passeurs de mémoire » des étudiants de la Haute Ecole Léon Eli Troclet qui ont visité les camps de concentration et d'extermination de Dachau et d'Auschwitz dans le cadre du devoir de mémoire.

Plus près de chez nous, chaque année scolaire, des visites sont organisées au fort de Huy, au fort de Breendonck ainsi qu'au Musée de la Déportation juive à Malines afin de mieux encore mesurer la souffrance engendrée par le nazisme et la nécessité de garder toute vigilance face à la montée de l'extrême droite à nos portes.

Vous l'aurez donc compris, à chacun selon son âge, l'Enseignement de la Province de Liège fournit les instruments de sa propre vigilance, et je salue ici l'engagement des enseignants et, à travers eux, celui de toute la communauté éducative.

Je voudrais conclure cette intervention en vous déclarant ceci :

Accepter l'histoire, c'est rendre leur place à ceux qui ont trouvé le courage d'agir ; ceux qui, abritant les proscrits, bravant les milices et la gestapo, organisant évasions et transferts, ont sauvé quelques poignées de vies.

Aujourd'hui, des femmes et des hommes remarquables, qui ont vécu cette période, sont là pour nous apporter leur réponse. Un jour, ils disparaîtront.

Que répondrons-nous alors à ceux qui, par le doute, par la haine, misant sur l'oubli, voudront nier la réalité des crimes nazis ?

Nous ne leur répondrons pas par le silence.

Nous ne leur répondrons pas par le mépris.

Nous tournerons contre eux la force de la mémoire.

Un jour, les jeunes d'aujourd'hui seront les meilleurs témoins de ce passé qu'ils n'ont pas vécu, mais dont ils percevront la profondeur humaine et historique.

Nous ne renoncerons jamais à notre idée de l'homme et de sa dignité. Conscients de tout ce que les camps de concentration recèlent d'irréparable, nous sommes plus déterminés et plus forts, pour bâtir un avenir de tolérance, de justice et de paix.

Je voudrais terminer par les mots de ce poète qui nous manque déjà tant :

« La vie appartient à ceux qui la veulent.

Les seuls perdants sont les tièdes.

Forgez en vous-même les conditions de votre avenir, de votre combat, de votre victoire. Vous en serez plus heureux.

Et la société en sortira plus belle, plus libre, plus généreuse. L'avenir est à vous » Arthur HAULOT.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député. J'invite à présent le représentant du groupe ECOLO à nous faire part de son intervention. C'est M^{me} WAONRY qui va nous présenter son intervention.

M^{me} WAONRY (à la tribune).- Monsieur BRUSSON, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés, chers Collègues, certains événements semblent ne pas se perdre dans l'histoire et rester présents à l'esprit des hommes, certains lieux emblématiques subsistent telle une blessure dans la conscience de l'humanité. Au-delà de la commémoration, la mémoire des victimes nous impose des devoirs.

D'abord, celui de chercher à comprendre l'enchaînement des causes, cette logique funeste, qui a conduit des millions d'êtres humains vers une mort qui, soixante ans après, nous reste encore incompréhensible.

Ensuite, celui de refuser l'inacceptable, aujourd'hui et pour demain, de combatte l'intolérance, la xénophobie, le racisme et toute forme d'exclusion, de haine, de rejet de l'autre.

Il ne suffit pas de se limiter à une simple exhortation morale, si puissante soit-elle, mais bien de constituer une ligne de conduite intransigeante dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques volontaristes. Développer une mémoire agissante active face au témoignage muet, mais éloquent, légué par les victimes des camps de la mort. Le poète Paul Eluard disait : « si l'écho de leur voix faiblit, nous périrons ». Soyons attentifs à son avertissement.

Une société basée sur le rejet d'autrui et la haine est destinée à disparaître comme nous le démontre par de multiples exemples l'histoire. Malheureusement l'être humain sait rarement tirer les leçons du passé et dans des contextes socio-économiques difficiles où les gens vivent dans des conditions précaires, dans un climat d'individualisme grandissant et d'injustice, les idées simplistes, la peur de l'autre font leurs chemins, sournoisement, progressivement.

Face à la montée des partis extrémistes et à une tendance au repli communautaire, il est capital de poursuivre nos efforts sans relâche. Dans le cadre de cette année européenne de la citoyenneté, il importe de promouvoir les valeurs fondatrices de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, de mettre en pratique des valeurs, de les perpétuer, de les transmettre aux jeunes générations.

Je me souviens de cette jeune fille interviewée il y a quelques semaines au sortir du camp d'Auschwitz et qui, toujours sous le choc de ce qu'elle venait de découvrir, demandait : « Mais comment a-t-on pu laisser faire cela ? ».

Quelle réponse apporter ? Rien ne peut le justifier. Le devoir de mémoire nous incombe et il entraîne une obligation d'éducation en particulier en direction des jeunes générations : ceci constitue non seulement une obligation morale mais surtout un devoir civique de tout premier ordre auquel nous ne saurions nous soustraire, tel est notre devoir, notre responsabilité, notre engagement.

Comment préparer les jeunes citoyens à assumer leurs droits et leurs responsabilités ? Le « citoyen responsable » est aujourd'hui à la mode, il est dans toutes les bouches, mis à toutes les sauces et parfois même un peu vidé de sa substance ! Il est pourtant capital de prendre conscience de l'importance que revêt une pédagogie qui favorise un rôle actif des élèves, qui les responsabilise, les incite à affirmer et à pratiquer

ces valeurs démocratiques au quotidien. En effet, la citoyenneté revêt deux concepts : être un citoyen mais également exercer sa citoyenneté.

L'école, en tant que reflet de notre société, se doit d'être un des principaux sièges de l'apprentissage de la tolérance et du respect mutuel. Elle doit développer chez les jeunes, la responsabilisation, le sens civique. Comment ne pas se contenter de théoriser, quels outils développer pour atteindre ces objectifs ? Toute l'ambiguïté de l'éducation civique est d'être transversale, nourrie de connaissances diverses mais sans être une matière explicitement définie.

Il apparaît important, pour que cette éducation à la citoyenneté porte ses fruits, d'être sensible à trois approches :

- l'approche disciplinaire : car il est important d'expliquer des notions importantes telles l'histoire, les principes démocratiques, les droits de l'homme, de réexpliquer ce qu'est la politique au sens « noble » et premier du terme et de permettre à chacun de pouvoir comprendre comment et dans quel cadre fonctionnent nos institutions.
- L'approche transversale : car être un citoyen actif et responsable, cela ne se vit pas uniquement lors d'une leçon « d'éducation civique » d'ailleurs absente du cursus scolaire. L'interdisciplinarité dans ce domaine induit des pratiques scolaires qui ouvrent l'école elle-même à des pratiques démocratiques.
- L'approche participative : il convient de se pencher sur la mise en place de structures participatives applicables en classe et au sein de l'école et qui ouvrent celle-ci sur le monde extérieur avec pour objectifs de favoriser la communication, de faire émerger les idées, de développer l'autonomie, d'analyser des problèmes, de proposer des solutions et de les mettre en œuvre avec tous les écueils que cela suppose mais aussi tous les succès.

Plus encore qu'éduquer et sensibiliser aux valeurs démocratiques, il est indispensable de permettre aux enfants et aux jeunes de poser des actes citoyens, de vivre la démocratie au quotidien dans les classes et en dehors.

Le chemin est long et semé d'embûches, le travail à faire colossal et de longue haleine face aux défis qui attendent notre société dans les années à venir et ce ne sera qu'à force de ténacité et d'engagement que chaque citoyen tiendra la place qu'il mérite dans cette humanité où la force de la chaîne réside dans le maillon. La vigilance et l'engagement sont le prix de la liberté.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'invite maintenant M^{me} CHEVALIER au nom du groupe MR à nous faire part de son message.

M^{me} CHEVALIER (à la tribune).- Monsieur BRUSSON, Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, mes chers Collègues, « la démocratie n'est pas une étiquette, une marque de fabrique qu'il suffit d'appliquer sur un flacon pour en garantir le contenu. Le contenu lui-même comme pour tous les bons vins exige beaucoup de soin, d'intelligence, de travail et de volonté. C'est que la compréhension de l'autre sans laquelle aucune vie collective n'est possible passe par l'apprentissage de la tolérance, du respect mutuel, de la volonté réciproque. La démocratie est l'affaire de tous et de chacun. Elle ne s'invente pas, elle se vit. Mais pour la vivre, encore faut-il en avoir pris conscience ». Ainsi s'exprimait Arthur HAULOT dans le mémorandum de la citoyenneté à l'école. Le groupe MR souhaitait lui rendre hommage.

Dans son livre « 1984 » George ORWELL dénonçait l'appauvrissement du langage, planifié avec efficacité dans tous les régimes totalitaires : le but était d'empêcher toute pensée subversive de s'exprimer – ou même d'exister – en la privant des mots nécessaires, en les affadissant jusqu'à les réduire à des concepts vagues.

J'ai bien peur que nos démocraties n'empruntent aujourd'hui les mêmes chemins. Nous galvaudons nos mots : « communiquer » n'a plus d'autre signification que « téléphoner », si possible au tarif le plus

avantageux , la « liberté » n'est plus octroyée qu'à ceux qui peuvent s'offrir des voitures spacieuses et rapides, le « bonheur » s'apprivoise avec un fromage, une lessive ou un vêtement.

Vous me direz que je ne prends d'exemple que dans le domaine honni de la pub, et que dans nos cénacles politiques les mots ont gardé leur valeur et toute leur force : je n'en suis pas si sûre, hélas... N'ai-je pas entendu, il y a quelques années, un dirigeant français aujourd'hui à demi retiré, amalgamer sans vergogne le monde de la consommation et les plus hautes exigences de l'état, et déclarer qu'acheter, dépenser, consommer était alors une démarche citoyenne ?

Eh bien non ! Etre citoyen ne se réduit pas à jeter ses papiers dans les corbeilles prévues à cet effet, à être poli avec ses voisins et à ne pas importuner les non-fumeurs ... Je vous avoue que je m'énerve (une fois de plus) lorsque j'entends décerner des brevets de citoyenneté à tire-larigot pour un sourire, courtois, un geste banal, un service rendu. Tout cela est sympathique, voire nécessaire, mais frivole.

La citoyenneté est une exigence d'une tout autre nature : le citoyen est celui qui jouit du « droit de cité », c'est-à-dire de l'ensemble des prérogatives en droits et en devoirs qui s'attachent à une communauté de personnes, ces droits et ces devoirs étant collectivement et librement définis.

Et c'est bien là le problème : quelle est la communauté à laquelle nous appartenons, et qui acceptons-nous, ou sommes-nous prêts à accepter dans cette communauté ?

Rappelons-nous : la Shoah a commencé par l'exclusion : les Juifs, du jour au lendemain, n'ont plus été des citoyens, ils n'ont plus eu le « droit de cité » au point de se retrouver physiquement hors de la cité, les ghettos n'étant que le commencement d'autres enfers.

Ne nous trompons pas : si aujourd'hui nous pouvons légitimement nous réjouir de vrais progrès , si l'exclusion n'est plus un système avoué de gestion de la société, notre « droit de cité » reste limité et fragile.

Limité, c'est hélas une banalité, par les réalités économiques : femmes, chômeurs, exclus en tout genre, immigrés, vieux, la litanie est hélas trop connue... Limité par les conditions d'accès au savoir ; où en sommes-nous de l'égalité des chances ? ... Limité par nos peurs, par notre angoisse face à la différence, aux différences.

Nos acquits-mêmes sont fragiles, tant nous sommes prompts à nous replier sur nous-mêmes et nos certitudes ; il est si facile de stigmatiser, d'exclure, ou de tolérer du bout des lèvres, plutôt que d'accepter. Et je ne pense pas seulement ici à l'extrême droite qui en a fait son fonds de commerce lamentable et déshonorant, mais aussi au manque d'audace de tous nos partis démocratiques.

Alors, finalement, est-ce que être citoyen n'est pas, tout simplement, de définir, re-définir en permanence ce « droit de cité » ? Est-ce que n'est pas là le sens de notre rôle d'hommes et de femmes politiques ? Posons-nous des questions, et ne tenons rien pour acquis.

Qu'il me soit permis de terminer en citant Diderot : « Plus les citoyens approcheront de l'égalité, plus l'Etat sera tranquille ». Je vous avoue que cette tranquillité-là me tente.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'invite à présent M. DRION, chef de groupe du CDH-CSP.

M. DRION (à la tribune).- Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, cher Monsieur BRUSSON, pour votre deuxième visite en cette assemblée, je vous souhaite au nom de mon groupe la bienvenue.

Une immense détresse, le froid dans le dos, des portes qui claquent, des bruits de bottes, des cris, un enfant qui pleure et puis plus rien... le vide. « C'était chez le voisin. On a eu de la chance, ce n'était pas pour nous ».

Mais les bruits ressurgissent le lendemain, le surlendemain. Ils sont forts, trop forts. Ils vous assourdissent, tel le cri vociférant d'un monstre qui vous menace pour vous terrasser et vous engloutir, vous et les vôtres, à tout jamais.

Que nous reste-t-il ? Des pages signées « horreur ».

Le bruit du train qui roule de manière cadencée – quoi de plus normal – vers une destination qui se rapproche et que ses passagers ignorent encore, et dont la perception de ce qui les attend devient floue pour s'éloigner de plus en plus.

L'homme se trouve face à l'inexplicable, à ce qui lui semble être un court instant « fiction » mais qui se révèle vite être une effrayante réalité. Il foule à ses pieds l'homme humilié, torturé, dénué de tout, annihilé. Proches de lui, des hommes et des femmes sont paralysés en un bref instant dans leurs mouvements, leurs gestes, leurs pensées, avant de disparaître, en fumée.

Que reste-t-il ?

Des hommes et des femmes qui ont souffert, ont combattu sans relâche au nom de ce bien le plus précieux que l'on nomme « liberté ».

John Mc Crae, soldat, poète, venu du Canada en Europe pour soigner les soldats de la Grande Guerre écrivit en anglais un poème dont je vous lis un extrait d'une traduction libre :

« ... les coquelicots se balancent
Entre les croix, entre les rangées
Qui délimitent nos emplacements
Et, dans le ciel
Les alouettes continuent courageusement à chanter, à voler
Comme rarement entendu parmi les fusils ici-bas.

Nous sommes les morts. Il y a quelques jours
Nous étions vivants, nous avons vu l'aurore et le rougeoiement du coucher de soleil

Nous avons aimé, nous étions aimé et maintenant, nous sommes là, couchés...

A vous, de nos mains, nous vous passons
Le flambeau qui sera vôtre et dont vous saurez vous montrer dignes
Si vous perdez confiance en nous qui mourrons
Nous ne dormirons plus alors que les coquelicots continueront à pousser.... ».

Ces coquelicots qui fleurissent sur les sols labourés comme sur les champs de bataille témoignent du sang versé par les hommes ... pour notre liberté à toutes et à tous.

Aujourd'hui, que l'homme soit Noir, Blanc ou Jaune, peu importe, me direz-vous ?

Mais une poignée, un groupe d'hommes, des bandes, des groupements d'êtres humains, dans l'obscurité, et de plus en plus souvent, au grand jour, nous guettent et veillent à ce que notre couleur de peau, notre mode de pensée, notre action s'identifient au moule qu'ils ont imaginé pour nous.

Rwanda, Arménie, Kosovo, Afghanistan, Irak, et demain, à qui le tour ?

L'espoir et l'espérance jamais ne doivent faillir.

Après sa visite, comme de nombreux autres jeunes, aux camps de la mort, une adolescente, m'a transmis le message suivant :

« En tant que jeunes citoyens, à l'aube de notre majorité, nous réalisons ou il nous faut encore réaliser que nous avons la chance de pouvoir nous exprimer librement, de crier oui, de crier non, nous avons le privilège d'être souvent écoutés, mais nous avons aussi le devoir d'honorer la voix que nous offre la démocratie.

Les anciens nous ont transmis le flambeau de la liberté. Ainsi, jamais, il ne faudra penser ou dire que les efforts contre la violence et la cruauté sont vains.

A aucun moment, il ne nous faudra désespérer mais, au contraire, rester forts et unis pour que jamais, ô combien jamais, tout ne recommence ».

Ce message témoigne d'une prise de conscience.

Mais osons aller au-delà ; osons proposer une démarche permanente dans le cadre d'une « convention provinciale pour une nouvelle démocratie ».

Il est en effet préférable d'être « pour » une nouvelle démocratie que « contre l'extrême droite », ce qui serait à la fois trop réducteur et trop diabolisateur.

Cette « convention provinciale pour une nouvelle démocratie » aurait deux objectifs majeurs :

- imposer à tous, décideurs et citoyens, un devoir de réflexion, de distance, de débats et surtout in fine de propositions concrètes à déposer et à mettre en œuvre au niveau de notre Conseil, des médias, des écoles, de la culture et de la société ;
- oser adapter notre institution encore trop figée et ne répondant pas toujours aux nouveaux besoins, oser changer les mentalités lorsqu'elles deviennent passéistes, individualistes et trop souvent racistes, oser changer de pratiques lorsqu'elles confortent ou génèrent certaines dérives dangereuses qu'il s'agisse des pratiques politique, éducative, médiatique, ou citoyenne.

Cette convention est un projet de résistance collective contre la négation de la démocratie ; nous la proposerions à tous pour une rentrée politique 2005-2006 que nous aimerions recibler sur l'essentiel... et l'essentiel d'une démocratie c'est la force de son projet collectif et non sa forme, ou la langue de ses institutions.

La résistance commence par le combat des idées et des mentalités, par le changement des pratiques, des codes et des règles collectives.

Cette convention veut donc lancer un vrai combat au niveau de notre Province et de tous les acteurs de notre société.

La Convention provinciale pour une nouvelle démocratie incarne une politique de promotion d'un nouveau contrat de société harmonieux et donc de combat contre l'extrême droite. Cet affrontement doit se manifester sur plusieurs fronts : le front des idées, le front social, le front politique, le front médiatique. Cela passe par la promotion d'une nouvelle citoyenneté, qui vise à dépasser le mouvement actuel de nivellement vers le bas mené par les extrêmes, qui réduit et rétrécit la possibilité d'imaginer et de construire un avenir commun.

La convention veut créer un électrochoc, une prise de conscience, une réaction structurelle de fond dans le monde politique, dans le monde institutionnel, dans le monde médiatique, dans le mode de l'éducation, dans le mode associatif, dans le monde des différentes communautés philosophiques et religieuses et dans les rapports des différents mondes entre eux et des différentes communautés entre-elles. Elle veut aussi sensibiliser beaucoup mieux les citoyens, organiser une politique pédagogique ambitieuse, les informant à la fois sur le vrai visage de l'extrême droite comme sur la complexité des enjeux de leur société, les faire réagir et les responsabiliser mieux.

Le « citoyen » n'a en effet pas toujours a priori raison parce qu'il est « citoyen » tout comme le politique n'a pas a priori tort car il est « politique ».

L'enjeu de ce défi collectif est donc clair : il s'agit de répondre à la fois aux problèmes concrets des gens qui peuvent expliquer un vote extrême et aux crises plus larges qui traversent notre démocratie et de redonner encore une envie de démocratie à ceux-là même qu'elle a lassés.

Si vous partagez notre projet, la Députation permanente devrait inscrire le point à l'ordre du jour d'un prochain Bureau de notre Conseil.

Un groupe de travail pourrait s'atteler à la rédaction de la Convention et à l'élaboration d'un plan d'adhésion et d'un programme permanent de diffusion.

Je vous en remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'invite maintenant M. GEORGES, chef de groupe PS.

M. GEORGES (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Messieurs les Députés permanents, Madame la Greffière provinciale, Mesdames et Messieurs les Conseillers provinciaux, Monsieur le Président BRUSSON, mon Cher Paul, au cœur du cœur de l'Europe, voici donc plus de 60 ans que nous ne sommes plus confrontés à une situation de guerre armée avec toutes les horreurs qui, automatiquement, touchent les hommes et les femmes au plus profond de leur bien être.

Et pourtant, dans les années 1950, suite à la guerre de Corée, la troisième guerre mondiale était annoncée. L'Europe économique et monétaire s'est progressivement dessinée grâce aux hommes et aux femmes de bonne volonté qui ont rédigé les Traités de Rome et de Maastricht, et pourtant la fraternité européenne reste encore aujourd'hui à construire.

Si nous avons pu occuper cet espace de liberté depuis 60 ans, nous le devons aussi et surtout à des millions d'hommes et de femmes qui, comme notre Ami Paul BRUSSON, comme notre regretté Arthur HAULOT, ont vécu des jours, des mois, des années dans des camps de travail, dans des camps d'extermination, camps qui n'avaient qu'un seul objectif : anéantir l'humain et tout en le privant de ce que nous appelons la citoyenneté.

Depuis 60 ans, nos témoins de l'histoire ont tenu à pardonner tout en précisant que le pardon, ce n'est pas l'oubli.

Pèlerin de la Paix, Paul BRUSSON avec son épouse jusqu'il y a un an, avec ses nombreux amis, Paul s'est toujours mis, corps et âme, depuis plus de 60 ans, à la disposition de nombreuses générations de jeunes et de moins jeunes afin qu'ils découvrent et comprennent les dérives des partis totalitaires, les menaces du nazisme en particulier mais aussi et surtout le vrai visage de l'extrême droite en général. Avec vous, au nom du groupe socialiste, dont Josette MICHAUX et Gaston GERARD, qui sont excusés aujourd'hui, je suis profondément convaincu de l'importance de ces leçons et messages transmis jour après jour grâce à nos passeurs de mémoire.

Mais quand j'ai dit cela, peut-on affirmer vraiment que l'on peut se replier, la conscience tranquille, sous la tente de la démocratie et de la paix ?

Pouvons-nous avoir la paix des âmes pour certains et la paix des consciences pour tous, quand on voit tout ce qui s'est mis progressivement sur pied. Je citerai notamment : les Territoires de la Mémoire, les Centres d'action laïque, les Fonds d'entraide, les Rassemblements pour la paix, les Collectifs contre l'extrême droite, les représentations théâtrales à thème (comme l'opéra des quat'sous), les colloques, les conférences, les émissions radio et télévisées, les communiqués de presse, les Conseils communaux pour enfants et adolescents, les marches et manifestations, les classes et les villages citoyens, les pin's Triangle rouge symbole de résistance portés fièrement sur le veston ou sur la veste du tailleur, les visites d'anciens prisonniers dans les écoles, les visites des camps de travail ou et d'extermination, la constitution d'ASBL comme par exemple la récente ASBL VLAAMS BELANG, une ASBL bien de chez nous portant le slogan suivant « Avec l'extrême droite la cible c'est toi », les initiatives syndicales, les chartes contre le racisme, le fascisme et l'égoïsme, les actions de l'ULDP (Union Liégeoise pour la Défense de la Paix), les associations patriotiques, les activités développant l'éducation civique au sein de nos écoles, etc, etc ,etc, même si elle n'est pas nécessairement et obligatoirement reprise au sein de nos grilles horaire.

Toutes ces nombreuses, très nombreuses initiatives suffiront-elles donc pour tranquilliser la liberté de notre conscience ?

Force est de constater que la réponse est toujours NON !

Pourquoi non ?

Parce que la démocratie se construit et s'entretient chaque jour du matin au soir et du soir au matin.

Parce que les combats engagés contre l'extrême droite doivent être maintenus même si la justice est parfois lente.

Que la justice soit lente, ce n'est pas trop grave mais surtout qu'elle soit efficace même face à un ancien élu d'extrême droite du Conseil provincial, qui, depuis 2000 est poursuivi notamment pour calomnie et rébellion.

Que la justice juge, se dote d'un arsenal juridique réprimant le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme au niveau de l'Union européenne et que la politique démocratique élimine les partis et les individus qui défendent la vague des idéologues liberticides et des anti démocratiques. Chacun son rôle.

En attendant, restons vigilants parce que la citoyenneté, elle aussi, se construit et s'entretient chaque jour du matin au soir et du soir au matin.

La citoyenneté, qualité première d'une politique (avec un grand P) de Proximité (avec un grand P), cette Politique de Proximité nous devons la développer à l'école, à la maison, dans l'entreprise, dans nos clubs culturels et sportifs, au sein de nos cercles d'amis, au cœur et en dehors de nos villes, aux quatre coins de notre Province.

La citoyenneté repose sur différents atouts au sein de nos pays démocratiques à savoir la liberté, l'égalité et la diversité. Parallèlement et justement pour que les atouts continuent d'exister, il faut l'engagement de tous au soutien de la démocratie de son fonctionnement ainsi qu'à la construction d'une vie sociale sereine où la paix et la sécurité permettent à chacun de s'épanouir. Que demander de plus pour définir ce que l'on appelle, ce que l'on nomme la citoyenneté.

Restons vigilants car la citoyenneté lui aussi se construit chaque jour, du matin au soir et du soir au matin ; il doit être préparé pour bien choisir son équipe représentative à tous les niveaux. Et l'électeur de 2000, nous devons le féliciter (on ne l'a pas dit assez) pour le vote qu'il avait exprimé en octobre 2000 lors des élections communales et provinciales. En effet, grâce à l'électeur pour la législature 2000-2006, nous n'avons plus aujourd'hui d'élus d'extrême droite au Conseil provincial de Liège, nous n'avons plus d'élus d'extrême droite au Conseil communal de Liège notamment.

Mais restons vigilants car lors des dernières élections régionales du 13 juin 2004, nous avons pointé :

8% de votes extrême droite à Liège ;
9,2% de votes extrême droite à Herstal ;
7,7% de votes extrême droite à Seraing ;
6,5% de votes extrême droite à Huy ;
9,3% de votes extrême droite à Verviers ;
11,3% de votes extrême droite à Dison et en sortant de notre Province, nous avons pointé 17% à Charleroi.

Si le 13 juin 2004 fut un dimanche noir pour la Flandre, il était également un dimanche bien sombre pour les démocrates wallons...

Que faire donc pour contrer cette montée de l'extrême droite dans les mois et les années à venir en Wallonie en générale et en Province de Liège en particulier ?

Nous devons tout mettre en œuvre pour que d'ici le deuxième dimanche d'octobre 2006, jour des élections communales et provinciales, chaque électeur soit sensibilisé aux dangers du discours séduisant de l'extrême droite. Avec nos jeunes, toutes ces actions ne seront couronnées de succès que si elles sont entourées d'une démarche pédagogique globale, démarche assurée par les enseignants, les parents et les éducateurs.

Chaque électeur doit aussi être sensibilisé aux actions positives que nous menons pour chaque citoyen de notre Province. Faire c'est bien, faire savoir c'est mieux. C'est le défi à relever par notre Province mais aussi et surtout par chaque élu, chaque conseillère, chaque conseiller provincial. C'est le rôle des politiques qui doivent absolument s'occuper des problèmes de la société au lieu de faire de la surenchère nationaliste.

C'est hic et nunc, ici et maintenant, que nous devons sensibiliser nos jeunes qui voteront pour la première fois le 8 octobre 2006.

C'est maintenant que nous devons continuer à soutenir les associations dans nos écoles, dans nos clubs de sports, au sein de nos activités culturelles, afin de poursuivre le message de la communication saine et démocratique et ce dans un contexte économique et social actuel qui favorise les mouvements de repli des rejets de poujadismes dont l'extrême droite profite.

Nous sommes à 500 jours de l'échéance, engageons-nous pour une croisade des « 500 jours pour la démocratie », engageons-nous dans le développement durable où notre devoir prioritaire sera l'entretien de la paix.

En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, du haut de cette tribune, je tiens à remercier très fraternellement au nom du groupe socialiste du Conseil provincial de Liège, Paul BRUSSON et ses amis, qui comme lui, ont fait œuvre de civisme, de courage et de résistance.

L'année 2005 restera une année de fête car nous fêtons cette année les 60 ans de la fin d'un combat inhumain contre la barbarie des nazis.

Mais l'année 2005 doit aussi et surtout être considérée comme une année de commémorations, une occasion de perpétuer un travail de mémoire afin de rappeler aux individus, qui ont la mémoire courte ou encore à ceux qui l'ignorent, que les libertés et droits fondamentaux dont nous disposons aujourd'hui, ont été chèrement acquis.

Le besoin de souvenir est plus que jamais d'actualité car nous constatons une véritable résurgence des mouvements d'extrême droite en Europe (La Flandre, la France, les Pays-Bas, l'Italie, l'Autriche) et aux USA. Je formule deux propositions que nous soumettrons bientôt au Conseil à savoir :

- l'adoption par notre Conseil d'une charte contre le racisme, la xénophobie et l'extrême droite ;
- la fixation de la date du 8 mai de chaque année, comme journée de commémoration de la fin de la guerre 1940-1945, une journée qui ne serait pas un simple jour de congé mais un jour de réflexion pour nos écoles provinciales, pour nos services provinciaux pour nos intercommunales (à ce propos le Conseil d'Administration de l'ALG vient de retenir cette proposition pour son calendrier 2006). Pourquoi ne pas généraliser cette excellente initiative ?

Oui, l'extrême droite est plus que jamais inacceptable. Oui, l'extrême droite n'a pas sa place dans nos conseils communaux et provinciaux.

A nous de le dire et de le redire d'ici le deuxième dimanche d'octobre 2006 car après hélas, il sera trop tard.

Et j'en termine en reportant ici une récente déclaration de Bertrand DELANOE, maire de Paris, déclaration qui nous interpelle :

« Si nous perdons le sens de l'histoire, comment saurons-nous inventer celle qui vient ? ».

J'ai dit, je vous remercie M. le Président.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur GEORGES.

Monsieur Paul BRUSSON, vous êtes né le 29 avril 1921 à Ougrée. Dès le début de la guerre, vous vous engagez dans la Résistance. Arrêté par la Gestapo le 28 avril 1942, vous êtes envoyé dans les camps nazis de Mauthausen et de Dachau où vous séjournez pendant près de trois ans. Considéré comme Nacht und Nebel, M. BRUSSON fait partie des détenus dangereux devant disparaître sans laisser de trace.

Après votre retour de captivité, vous entrez dans la Police d'Ougrée. Vous terminez votre carrière à la Ville de Liège comme Commissaire en Chef. Président de l'Union Liégeoise des Prisonniers politiques des deux guerres, vous militez depuis la fin de la guerre dans de nombreuses associations patriotiques et menez un combat inlassable contre l'oubli, notamment auprès des jeunes générations puisque comme nous le savons, vous emmenez chaque année de nombreux jeunes sur les lieux où se déroulèrent les atrocités nazies.

Monsieur BRUSSON, je vous cède à présent la parole.

M. BRUSSON (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, Mesdames et Messieurs les Conseillers provinciaux, hers enfants et professeurs qui m'avez accompagné à Mauthausen ici dernièrement, merci d'être là aussi.

Permettez-moi tout d'abord de remercier les autorités provinciales d'avoir tenu à commémorer ce soixantième anniversaire de la libération des camps et la fin de la seconde guerre mondiale.

Je vous remercie aussi pour l'hommage que vous venez de rendre à mon ami Arthur HAULOT avec lequel nous avons créé en 1993-1994 ce groupe mémoire qui s'est manifesté de telle façon que l'on a, je crois, réveillé beaucoup de consciences, étant entendu que dans d'autres associations, des camarades, aussi vieillissants que moi, n'avaient plus certainement la même ardeur pour revendiquer ce que nous étions en droit de revendiquer pour ne pas oublier ce qu'il s'était passé il y a déjà 60 ans.

Vous remercier, les autorités provinciales. Je ne sais pas si je peux me permettre de dire, à l'initiative de M. le Député permanent A. GILLES, les voyages qui ont débuté en 1995 déjà et qui se répètent depuis lors, à de multiples reprises, nous avons conduit à Mauthausen et Dachau, des étudiants des différents réseaux d'enseignement de la Province de Liège. Il fallait le faire et merci aux autorités qui ont marqué leur accord car il faut toujours un budget pour permettre un tel voyage.

Il y a 60 ans déjà, on la rappelé, le monde entier a appris avec horreur, avec stupéfaction, l'existence des camps de concentration, des camps d'extermination. On avait découvert des survivants décharnés mais aussi des milliers de morts ayant succombés, dans les conditions qui sont bien connues maintenant, de faim, de froid, le travail forcé ; tous victimes de cette idéologie criminelle qui était le nazisme.

Dans tous les pays occupés par les armées hitlériennes, les hommes et les femmes qui n'avaient pas supporté les mesures vexatoires, contraignantes et abusives de l'occupant et les privations de toutes sortes et la suppression des partis politiques, on oublie un peu trop aujourd'hui les organisations syndicales, les associations démocratiques et caritatives. En résumé, tout ce qui portait atteinte à une liberté fondamentale.

Ces hommes et ces femmes au prix du danger auquel ils allaient s'exposer n'avaient pas hésité à entrer en résistance contre les murs.

Dans notre pays, nous avons été des milliers, intellectuels et manuels confondus, à nous engager dans la lutte contre l'occupant. Nous avons été malheureusement des milliers à en subir les conséquences.

40.000 belges ont été reconnus prisonniers politiques. 14.000 sont morts. Dans d'autres circonstances, d'autres ont été prisonniers de guerre après avoir combattu sur la liste où certain déjà avait perdu mais on oublie cela.

En ce qui nous concerne, nous avons été des milliers à en subir les conséquences, des arrestations, des emprisonnements, des interrogatoires, des jugements au sommaire, souvent des déportations sous forme de procès dans les camps d'extermination et pour les juifs, notamment, des camps d'extermination.

Dans les camps de concentration, nous avons été nombreux à poursuivre le combat qui avait été interrompu par notre arrestation. C'est assez bizarre, vous ne le comprenez peut être pas, mais il faut peut être davantage d'explications pour que l'on arrive à le comprendre.

Dans les camps, nous avons été nombreux encore à nous redresser et à vouloir poursuivre le combat qui avait été interrompu par notre arrestation.

Avec des faibles moyens, bien sûr, en fonction de notre état de santé et notre situation de travail dans lequel nous étions, des camps dans lesquels nous étions, nous avons mené des actions de résistance, de solidarité surtout et même de sabotage.

Lorsque nous avons été libéré sur les places d'appel où nous étions réunis, tous les SS et les capots avaient disparus. Nous en avons prononcé des serments solennels. Et c'est bien vrai, croyez moi, cette libération, on me questionne souvent pour voir comment je l'ai vécue. Je parviens difficilement à trouver les mots pour expliquer comment cette libération s'est faite à la vue de ces libérateurs américains, anglais, russes ; c'est quelque chose indéfinissable. Il faut avoir été privé de sa liberté pendant des jours, des semaines, des mois, des années, pour comprendre comment cette libération est quelque chose d'inoubliable.

Lorsque nous avons été libérés, nous avons obtenu à nous exprimer déjà, nous avons tenu des réunions, des meetings. Nous avons dit qu'il fallait absolument que cet univers soit connu, que cet univers était bien vrai et que nous devions témoigner de tous les crimes commis par nos bourreaux. Non pas pour en tirer une certaine compassion mais pour que ce soit vraiment connu, reconnu et pour faire en sorte que l'on ne revive plus cette situation.

Au début, nous n'étions pas nombreux. Nous sommes arrivés ici dans notre pays en se demandant si nous étions vraiment attendus. Souvent, je me pose cette question.

Ce que je sais, en tout cas, c'est que pour certain, il a fallu à nouveau se battre sur le plan moral et matériel. On aurait pu, me semble-t-il, faire plus.

Tirons un trait sur cela.

Nous avons quand même eu beaucoup de volonté pour faire en sorte que l'on puisse participer à nouveau à la vie active et redevenir des hommes au sens stricte du terme.

Ce devoir de mémoire, nous ne l'avons pas fait de suite. Il y a d'abord eu quelques écrits puis un passage à vide et après nous avons organisé des associations, des amicales de grand camp, pour que tout cela soit connu.

En 1958, au sein de cette amicale de Mauthausen, que j'ai le plaisir de présider, nous avons entrepris de conduire non seulement les veuves de nos camarades, leurs enfants mais aussi d'autres personnes. Egalement pour Dachau etc..

Il nous paraissait nécessaire de présenter cet univers concentrationnaire nazis, à tous ceux qui ignoraient, à ceux qui étaient trop jeunes pour le savoir, il fallait apprendre à quel résultat effroyable avait abouti l'application des principes qui constituait le fondement du régime nazis.

Ce rappel constituait à nos yeux, la meilleure mise en garde contre la renaissance d'un tel régime ou de tout autre savoir.

Ce que je suis entrain de vous lire aujourd'hui, je l'ai écrit il y a déjà quelques années mais je crois que cela est toujours d'actualité. Je disais notamment : est-ce que cela est-il encore nécessaire aujourd'hui ? Je pense que OUI.

Je crois que nos témoignages restent indispensables car si je dit que le nazisme a laissé dans trop nombreux de pays des séquelles d'esprit de revanche, des haines, des discriminations raciales, de nostalgie, de la violence. Je crois que c'est toujours d'actualité.

Depuis plusieurs années, on assiste à des campagnes racistes, nationalistes.

Un peu partout dans notre pays, des partis d'extrême droite ont vu le jour. Des représentants de ces partis siègent ou ont siégé en tout cas les assemblées des pouvoirs en place. Vous en avez été ici, dans notre belle Province de Liège, les témoins. Plutôt les victimes car certains amis ici ont été victimes du comportement combien odieux de certain de ces individus.

Dès lors, il est bien certain que notre démocratie a couru et court toujours un réel danger si on n'y prend pas garde car ce qu'il s'est passé hier peut encore se produire aujourd'hui, demain. Il ne faut pas oublier les milliers de morts que cela a coûtés.

Nous n'avons cessé de le dire depuis des années et il faut continuer à le dire.

Arthur HAULOT n'a cessé de le répéter et il l'a encore dit, le 8 mai dernier, au cours du témoignage qu'il a été amené à donner à la RTBF. Que j'ai été amené à donner aussi à BEL RTL. Il fallait encore nous prononcer car nos rangs diminuent, et vous voyez la disparition d'Arthur HAULOT - on dit toujours que nul est remplaçable- mais je ne sais pas qui va pouvoir crier aussi fort qu'Arthur HAULOT.

Je n'ai pas cette faculté mais je peux aussi crier mon indignation devant certaines choses.

Heureusement que nous avons les jeunes. Tous ces jeunes, qui depuis des années, m'accompagnent à Mauthausen, à Dachau, au Fort de Huy, au Territoire de la Mémoire.

Je souligne là le travail de mes amis concernant la création des Territoires de la Mémoire – parcours symbolique créé en 2000.

Nous sommes encore quelques uns à nous adresser aux jeunes. Vous, les jeunes, qui êtes les hommes et les femmes de demain en vous parlant de vive voix à Mauthausen, en vous parlant dans les écoles, pour que vous vous rendiez vraiment bien compte que tout cela a bien existé et que vous vous rendiez bien compte des conditions d'existence des détenus de ces camps de concentration.

C'est sur vous, car vous êtes encore jeunes, vous avez encore de nombreuses années à vivre. C'est sur vous que nous comptons, que je compte. C'est à vous les jeunes que nous passons le flambeau. Nous l'avons passé le 8 mai dernier aux soldats inconnus, pour continuer ce devoir de mémoire très important pour qu'il n'y ait plus jamais des Dachau, des Auschwitz, des Mauthausen.

Merci de m'avoir écouté.

(Applaudissements)

M. LE PRESIDENT.- Au nom de notre Assemblée, permettez-moi de vous remercier très sincèrement pour ce témoignage poignant et émouvant, pour cet important message que vous avez non seulement fait partager aujourd'hui aux membres du Conseil provincial, mais que vous avez également fait partager à de multiples reprises aux jeunes et aux moins jeunes, car votre vie M. BRUSSON est un combat permanent pour faire en sorte que ne se renouvellent jamais plus ces erreurs et horreurs du fascisme.

Vous avez, comme d'autres d'ailleurs, consacré votre vie à combattre l'oubli dans lequel d'aucuns voudraient faire sombrer cet abominable épisode de notre histoire. Vous êtes un de ces passeurs de mémoire dont la démarche est absolument indispensable à la sauvegarde de la démocratie et des libertés fondamentales, car gardons à l'esprit qu'oublier le passé, c'est se condamner à le revivre.

XI.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- M. BRUSSON avant de vous remettre un cadeau-souvenir de notre Assemblée et de prendre le verre de l'amitié, je déclare le procès-verbal de la réunion du 28 avril 2005 approuvé ; aucune réclamation n'ayant été déposée en ce domaine.

XII.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je vous invite maintenant, Monsieur BRUSSON, à venir ici devant la table et on va vous remettre un cadeau.

(M. le Président remet un cadeau-souvenir à M. BRUSSON).

Je vous invite tous à prendre le verre de l'amitié et je déclare close la réunion de ce jour.

- La réunion est clôturée à 17 h 15.